

Mariette Kammerer, 10 octobre 2018

Les directeurs de CFA franciliens interrogent le ministère du Travail sur la mise en oeuvre de la réforme

Une centaine de directeurs de CFA franciliens étaient invités le 9 octobre à rencontrer Antoine Foucher, directeur de cabinet de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, engagé dans un tour de France des CFA, pour lui poser toutes leurs questions sur la réforme de l'apprentissage. Les membres du bureau de l'[Ardir IDF \[1\]](#) nous en ont fait le compte-rendu de la rencontre.

De nombreuses interrogations concernent le nouveau système de financement au « coût-contrat », dont le montant sera défini par les branches pour chaque diplôme, et validé *in fine* par France Compétences. « Cette base pourra être modulée à la hausse pour certains publics, handicapés par exemple, ou à la baisse, pour les CFA académiques notamment, rapporte Alain Bao, président d'Ardir IDF, et pour les formations plus coûteuses, les entreprises, les Opco et les Régions pourront contribuer ».

Coût-contrat

Pour chaque contrat signé, l'Opco versera la dotation au CFA pour six mois, puis vérifiera que le jeune n'a pas décroché, avant de verser le solde. « Nous avons observé qu'en cas de rupture de contrat de quelques jeunes, les charges restent les mêmes pour le CFA, ajoute le président. Antoine Foucher nous a assuré que tous les contrats signés, aussi nombreux soient-ils, seront financés, et qu'on y gagnera en réactivité ».

Autre bémol souligné par certains, le coût-contrat ne prendra en compte que le coût pédagogique, « alors que, chez Formaposte par exemple, le sourcing et la sélection des candidats représente environ 15 % du coût global », observe Pascal Picault, vice-président d'Ardir IDF. Une solution : facturer ce service aux entreprises. Certains y songent.

Quelques directeurs pointent aussi le risque de *dumping* sur la durée des formations : « Pourquoi faire une formation de 800 heures alors que j'obtiendrai les mêmes financements pour une formation de 400 heures ? », s'interroge Pascal Picault, en forçant le trait.

Concurrence

Les CFA s'inquiètent aussi de la concurrence de nouveaux acteurs sur le marché de l'apprentissage. « Selon moi, les nouveaux entrants vont faire plutôt du titre professionnel, en lien avec les entreprises, estime Alain Bao, la vraie concurrence sur les diplômes de CAP et Bac pro sera avec les lycées professionnels, qui doivent tous ouvrir des UFA [2] ». Et quid des futurs CFA d'entreprise ? « Le risque est lié à la vision court-termiste des entreprises : elles vont former sur des compétences-métiers dont elles ont besoin tout de suite, alors qu'il faut former des cerveaux pour les 30 ans à venir, leur donner les bases pour évoluer, il y a un vrai enjeu de formation initiale », pointe Pascal Picault.

Qualité, statut et prépa-apprentissage

Les nouveaux entrants seront-ils soumis aux mêmes exigences de qualité que les actuels CFA ? Un groupe du travail « Qualité », auquel participe la Fnadir [3] sous l'égide du Cnefop [4], rendra ses conclusions prochainement. Mais les universités et lycées professionnels n'auront, à priori, pas la même labellisation.

La question de la forme juridique des CFA se pose également, alors que 80 % d'entre eux ont un statut associatif. Devront-ils en changer ? « Des CFA d'entreprise vont être tentés de réinternaliser cette activité dans l'entreprise », explique l'un d'eux.

Enfin, sur les prépa-apprentissage, Antoine Foucher aurait annoncé un appel d'offre d'ici la fin de semaine, avec un budget de 150 million d'euros.

Notes

[1] Association régionale des directeurs de CFA d'Île-de-France

[2] Unité de formation par apprentissage

[3] Fédération nationale des associations régionales de directeurs de CFA

[4] Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles